

Section Culture, séance du 25 septembre 2013

Rapport sur la consultation concernant la catégorisation des institutions culturelles

1. Remarques préliminaires

Organes consultés : 9 (Conférence des maires, communes-sièges de La Neuveville, Moutier, Saint-Imier et Tavannes, ville de Bienne, Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, Offices de la culture des cantons de Berne et du Jura)

N'ont pas répondu : 2. L'Office de la culture du canton de Berne a fait savoir qu'en tant qu'organisateur de la future consultation sur l'annexe à l'ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles (liste des institutions régionales), il n'était pas en mesure de donner un avis pour le moment. La commune de Tavannes n'a pas répondu. La commune de La Neuveville n'a pas pris position directement, mais elle a indirectement répondu par le biais du projet de déclaration liant les 3 musées et leurs communes-sièges.

Trois communes (Sonceboz, Reconvilier, Saicourt) et deux institutions (Théâtre de l'Atelier, Espace Noir) ont spontanément fait part de leur avis au sujet de la catégorisation des institutions (rejet du retrait cantonal, respectivement demande de cantonalisation pour les institutions locales).

2. Résumé des avis

De manière générale, la qualité du travail accompli par le CJB est saluée.

La Conférence des maires manifeste une forte identité de vue avec les propositions et offre un avis détaillé.

Les communes-sièges s'expriment essentiellement sur les institutions régionalisées, se prononçant en faveur de la variante 2 (avec les musées). De manière un peu inattendue, elles ne s'expriment pas sur les effets financiers. On peut admettre par hypothèse qu'elles manifestent indirectement leur attente d'être déchargées, ou au moins de ne pas être chargées exagérément, en défendant la régionalisation des musées.

La question des institutions biennoises soulève quelques objections, ce qui n'est pas problématique en soi puisque les réflexions du CJB étaient à but informatif et qu'il est prévu que les questions relatives à leur régionalisation et leur financement soient discutées sous l'égide de l'office de la culture et de la Conférence des maires, respectivement seeland.biel/bienne.

Le CAF élargit la réflexion à la thématique générale des collaborations entre Bienne et le Jura bernois, se prononçant dans le sens d'un maintien des mécanismes actuels et même de leur développement vers encore plus de coopération et de réciprocité. La Ville de Bienne va dans le même sens. Le canton du Jura prend note des propositions et manifeste son souci de pérenniser la collaboration au sein des institutions interjurassiennes.

La question de la pérennité des institutions de catégorie locale/sous-régionale suscite de grandes inquiétudes auprès des concernés (institutions ou communes). Le fait qu'il existe un mécanisme de compensation qui permette, dans le calcul de la contribution générale des communes, de tenir compte de certaines charges spécifiques qu'elles assument seules, n'est pas connu.

3. Déclaration de planification

La consultation a montré que les propositions du Conseil du Jura bernois (CJB) sont en général pertinentes. Elle a mis aussi en évidence les aspects à propos desquels il est nécessaire de poursuivre la réflexion en vue d'adapter les propositions ou d'expliquer les raisons des choix qui ont été faits.

Le CJB fait les déclarations de planification suivantes :

1. La pérennité des institutions existantes doit être assurée dans le cadre du changement de système.
2. Le CJB adopte la variante 2 pour la liste des institutions régionales. Il propose au Conseil-exécutif de mettre en consultation la proposition suivante :
 - a. Centres culturels d'importance régionale (Tour de Rive La Neuveville, CCP Moutier, CCL Saint-Imier, Royal Tavannes) ;
 - b. Pôle Bibliothèques régionales du Jura bernois (La Neuveville, Moutier, Saint-Imier, Tavannes) ;
 - c. Musée patrimonial du Jura bernois (Musée d'art et d'histoire La Neuveville, Musée du Tour automatique et d'histoire de Moutier, Musée de Saint-Imier) ;
 - d. Revue Intervalles (avec clé de répartition spécifique car pas de commune-siège).
3. Le CJB appuie la proposition de la Conférence des maires en vue de négocier un allègement de la contribution obligatoire au pot commun pour les communes qui n'ont qu'une seule institution qui ne sera pas régionalisée. Il s'agit de : Reconvilier (Théâtre de l'Atelier), Grandval (Banneret Wisard), Corcelles (Martinet), Sonceboz et Corgémont (ACL), Courtelary (Toit des saltimbanques).
4. Espace Noir n'est pas à classer dans les institutions locales mais dans les cas particuliers. Le financement doit être négocié avec la commune-siège.
5. La question de la liste des institutions biennoises et de leur financement doit être discutée aux côtés de la Conférence des maires et avec la Ville de Bienne, dans l'optique d'un soutien mutuel et en vue de trouver une solution acceptable pour la majorité des communes.

Ce rapport a été accepté à l'unanimité par le CJB le 25 septembre 2013 à la Neuveville.